

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 6

Artikel: Tirs de combat
Autor: Fonjallaz, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TIRS DE COMBAT

Deux règlements sur le tir de l'infanterie ont paru dernièrement. L'un, le règlement russe, rédigé par le comité d'instruction des troupes, l'autre, le règlement allemand. A vrai dire, il ne s'agit pour ce dernier que d'une adjonction au règlement existant déjà depuis 1905 et dont la *Revue militaire suisse* a entretenu ses lecteurs en son temps, tandis que celui de l'armée russe est une refonte complète des principes de tir inspirée nécessairement par les expériences de la guerre asiatique.

Cette guerre a montré les défauts d'une instruction en masse où l'individualité jouait un rôle insignifiant. On a reconnu depuis, fort heureusement du reste, que l'initiative personnelle était un des facteurs de la victoire. Le développement de cette initiative se manifeste dans l'enseignement du *tir de combat individuel*, introduit en 1905 dans notre armée, qui oblige le tireur à chercher, dans le terrain, les objectifs tels qu'ils se présentent à la guerre et le place dans des conditions identiques à celles du champ de bataille.

Malgré de nombreux rapports de témoins oculaires certifiant que le tir visé n'existe plus sur le champ de bataille, nous exigeons le tir visé et nous nous refusons à suivre les théories du hasard et des probabilités. S'il est vrai que beaucoup de soldats ne visent plus au combat, il est aussi vrai d'autre part que les bons soldats se ressaisissent rapidement et arrivent à mettre à profit l'instruction reçue en temps de paix.

Notre but est donc d'enseigner à fond ce *tir visé*, de dresser le soldat au tir d'école pour l'amener ensuite au tir de combat où il pourra affirmer son individualité et montrer les effets de la théorie dans l'application.

La discipline de feu n'est pas exclusivement aux mains du chef de section ; elle dépend en premier lieu de l'instruction individuelle donnée au tireur dès le début de son service. Cette instruction amène la suppression de tous les genres de feux. L'armée russe abandonne aujourd'hui les feux de salve et c'est pour elle un point capital. La plupart des rapports sur la guerre

d'Asie confirment que le feu de salve n'a pas procuré les résultats attendus. Au contraire, il a dégénéré en un feu à volonté d'autant plus inefficace qu'il n'avait pas été pratiqué en temps de paix.

La dernière instruction sur le tir de l'armée allemande (21 octobre 1909) est caractéristique, surtout si nous suivons le développement des méthodes introduites en 1899, modifiées en 1905 et finalement établies en 1909.

Dès 1899 se dessine la tendance à diminuer les conditions de précision imposées au tireur dans les tirs d'école. L'instruction de 1905 fait un pas de plus et introduit les conditions au choix. Elle s'inspire d'un fait moral, croyons-nous, indiscutable, la *confiance* en son arme à inculquer au tireur. A cette fin, il faut éviter d'imposer des conditions trop serrées, mais plutôt rechercher une moyenne de difficultés facile à atteindre par des soldats disciplinés.

Cette méthode a en outre le gros avantage de favoriser la tâche souvent ardue de l'instructeur, ce qui n'est pas un facteur à négliger.

Le règlement de 1909 a maintenu ces principes. Il supprime, il est vrai, le trait noir vertical sur la cible à zones, ce qui augmente légèrement la difficulté dans l'accusé de l'atteinte. Cette cible sert, disons-le tout de suite, presque exclusivement au tir debout, le plus difficile, mais que l'on aurait tort de supprimer.

Le tir debout a ses partisans comme ses adversaires résolus. Ces derniers nous disent qu'il ne se présente que très rarement en campagne et ne répond par conséquent plus aux exigences modernes. Ils ajoutent que le soldat cherchera instinctivement une position peu vulnérable et qu'il se couchera aussi vite que possible.

Ces considérations ne sauraient toutefois diminuer en rien la valeur qu'il faut attacher au tir debout. C'est dans le tir debout et sans appui que les fautes commises ressortent immédiatement. Qui tire bien debout est sûrement aussi un bon tireur dans les autres positions. Ce tir étant le plus difficile, il convient de ne pas l'éliminer de nos programmes. Les Allemands l'ont maintenu dans deux exercices de chaque classe tout en augmentant la difficulté d'atteinte. Le tireur n'a plus en effet la ressource de viser le trait noir vertical de 6 cm. de largeur, il doit viser le centre de la cible.

La préparation au tir debout demande beaucoup de temps. C'est une des raisons qui nous obligent à enseigner en premier lieu les tirs couchés, les véritables tirs de guerre où nous exposons le moins nos soldats. Toutefois il est bon de faire remarquer que dans tous nos tirs principaux la position *debout à bras franc* a été maintenue. A l'école de recrues elle constitue un exercice sur cible D, à l'école de sous-officiers et d'officiers un exercice sur cible A¹.

* * *

Les Allemands ont adopté des cibles que nous pourrions appeler normales parce qu'elles représentent des buts tels qu'ils sont en campagne. C'est cette considération qui doit avoir guidé les auteurs du règlement et qui les aura poussés à supprimer le trait vertical sur la cible du tir debout. C'est aussi la raison pour laquelle ils ont aboli la cible buste pour n'utiliser que la cible tête d'une hauteur de 30 cm.

* * *

L'indépendance du commandant de compagnie pour l'instruction du tir est caractéristique dans le règlement allemand. Les supérieurs ne doivent intervenir qu'au moment où il y a violation flagrante des prescriptions. On veut donner pleine liberté d'action au commandant de compagnie et on ne le soumet plus, comme le faisait le règlement de 1905, à des inspections, à époques fixes, de ses supérieurs, commandant du bataillon et commandant du régiment. Ces inspections ou ces contrôles restent évidemment dans les compétences des chefs, mais ne figurent pourtant plus dans le règlement, au grand avantage et au profit de l'initiative individuelle.

L'instruction de l'homme représente une difficulté sérieuse ; elle doit être menée progressivement et tenir compte de l'individualité du tireur. Nous nous souvenons tous des schémas que nos prescriptions imposaient jusque pour les positions des tireurs. Ces schémas ont heureusement disparu de notre armée à la suite de l'instruction de tir de 1905. En Allemagne on recon-

¹ Les officiers continueront comme par le passé à s'occuper du tir debout. Ils sont du reste liés par les programmes et ne peuvent négliger cette partie importante de la préparation au tir. L'affirmation émise dans la Société vaudoise des carabiniers que certains instructeurs sont opposés au tir debout n'est pas justifiée par la pratique. Cette remarque ne peut concerner que les sociétés de tir où précisément le tir debout disparaît ou n'est guère encouragé.

naît aujourd'hui qu'il y a, il est vrai, des règles fixes dans l'instruction du tireur, mais qu'il faut laisser une certaine liberté d'exécution.

La mise en joue et la façon d'épauler seront réglées non par des prescriptions absolues mais conformément aux aptitudes physiques du tireur, en laissant la plus grande liberté d'action à chacun.

* * *

Les tirs de combat comprennent, dans l'instruction allemande :

- les tirs préparatoires,
- les tirs de groupe,
- les tirs de section,
- les tirs des unités supérieures,
- les tirs démonstratifs et
- les tirs d'épreuve.

Les trois premiers s'exécutent dans le cadre de la compagnie, le tir suivant est dirigé par le commandant de bataillon, le dernier par le commandant de régiment.

Le tir dénommé dans notre armée tir de concurrence ou tir de combat éliminatoire, est cité dans l'instruction allemande.

Les tirs préparatoires forment le lien entre les tirs d'école ou tirs individuels et ceux de combat proprement dits. Ils ont une importance capitale car ils sont éducatifs et pratiques et font comprendre au soldat la valeur de la discipline du feu. Les points essentiels sont dignes d'être rapportés. Ils comprennent :

- l'utilisation du terrain en vue de la charge et du feu,
- la mise en place exacte et rapide de la hausse,
- le choix du point à viser,
- le départ du coup judicieux et méthodique,
- le redressement rapide pour bondir, la course accélérée et la prise de position,
- l'accoutumance de l'œil et la reconnaissance du but,
- l'aptitude à changer la rapidité du feu pour utiliser de courts instants favorables,
- l'observation du but avec et sans jumelles,
- l'habitude de porter l'attention sur l'ennemi et sur le chef.

Ces tirs constituent la véritable base de l'instruction tactique. En quelques lignes l'action individuelle est définie et pour

stimuler le tireur on a soin d'exécuter les feux sur des objectifs variés mais simples et situés aux distances moyennes. On obtient ainsi la véritable transition à d'autres exercices plus difficiles sans attacher une importance extrême aux résultats obtenus sur les objectifs.

Le but de cette première instruction est bien plutôt l'emploi rationnel de l'arme au combat. L'homme possède une arme excellente avec laquelle il atteint l'objectif visé. Ce résultat une fois obtenu, les difficultés successives sont vaincues rapidement et le tireur prend entière confiance dans la supériorité de son arme.

C'est en observant les mêmes principes que nous exécutons dans notre armée les *tirs individuels de combat*. Nous voudrions pouvoir consacrer à cette instruction beaucoup plus de temps, mais les circonstances et les nécessités du service s'y opposent.

Néanmoins, on arrive à un résultat favorable en utilisant judicieusement les places de tir, en plaçant des buts de dimensions diverses, en variant les cheminements, les prises de position et les mises en joue.

Les tirs de groupe dirigés par les sous-officiers prennent une place caractéristique dans le règlement allemand. Ils tendent à donner aux sous-ordres une influence réelle dans la ligne de feu surtout au moment où les situations de combat deviennent critiques.

On pourrait s'étonner de voir cette idée prendre en Allemagne une si grande place alors qu'il existe dans l'armée un très bon corps de sous-officiers permanents. Une autre armée, l'italienne par exemple, ne connaît aucune instruction spéciale du sous-officier au feu, et chez nous, nous nous bornons à une instruction sommaire pendant l'école de sous-officiers. Raison de plus pour pousser à fond l'instruction individuelle de tous nos soldats.

Dans le tir de section comme dans celui d'unités supérieures, il est essentiel de choisir des objectifs de hauteur réduite et d'éviter de représenter un combat complet. Notons encore le fait que l'instruction allemande ne contient aucun schéma pour l'exécution de ces tirs et qu'elle se place à un point de vue pratique, en concordance absolue avec son règlement d'exercice. La même constatation peut aussi s'établir dans notre armée.

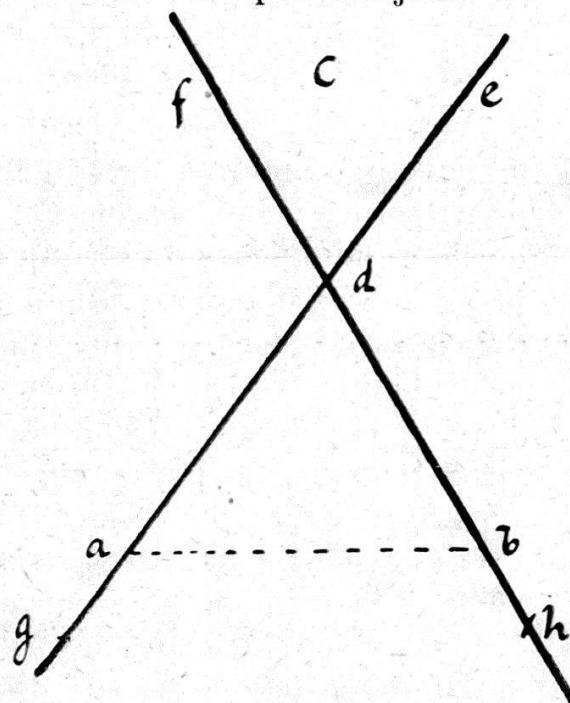
Dans la dernière édition de l'Instruction sur le tir, nous trouvons au chapitre final cette simple mais très importante remarque que les prescriptions sur le feu de l'infanterie sont contenues dans celles du règlement d'exercice.

* * *

Les tirs démonstratifs comprennent, en Allemagne, toute une série d'exercices se rapportant aux questions tactiques et à la technique du tir. On établit, en dehors de la démonstration des effets des projectiles, une distinction caractéristique : d'une part, exécuter des tirs de combat démonstratifs avec données dérivant de la guerre de campagne; d'autre part, les exécuter avec données tirées de la guerre de forteresse. Parmi ces derniers tirs confiés à des subdivisions spécialement choisies, nous citerons le *tir indirect* pratiqué jusqu'à ce jour par l'artillerie seule. On peut considérer avec quelque peu d'indifférence ce genre de tir et discuter son efficacité réelle; il n'en reste pas moins certain qu'il peut donner des résultats utiles dans des situations relevant de la guerre de forteresse et ailleurs. En principe, le fantassin ne doit tirer que sur un but déterminé et visible ou tout au moins sur une zone de terrain où il est sûr de battre son adversaire. Le tir indirect ne peut par conséquent pas être écarté d'emblée, il convient de l'étudier.

Notre Instruction de 1905 admet le tir indirect sur le champ de bataille et avec raison. Les circonstances peuvent jouer un grand rôle et nous donner toute facilité pour déterminer la hausse au moment même où des troupes massées et se croyant à couvert tombent dans la gerbe des projectiles. De telles situations se présenteront souvent dans la guerre de forteresse, où il ne sera pas difficile de trouver les hausses exactes et les points de mire auxiliaires.

Le procédé allemand est simple. Si de la position couverte *ab* on veut battre le secteur de terrain *C* où l'adversaire se trouve, on détermine le point *d*,



point d'intersection des lignes *ae* et *bf*. A cette fin, on détache des soldats à cinquante pas derrière la position *ab*, aux points *g* et *h*, en exigeant qu'ils se placent dans le prolongement de *ae* et *bf*. Un homme se porte en *d* et se couvre dans les directions des points *eag* et *fbh*. En ce point *d* il plante un objet visible depuis la ligne *ab*. Ce sera le point de mire auxiliaire. Tous les coups partis de *ab* iront tomber, si la hausse est exacte, dans le secteur de terrain C compris entre *f* et *e*.

* * *

Une partie de l'instruction technique de nos officiers subalternes présente des difficultés sérieuses. C'est la détermination de la hausse soit en premier lieu l'appréciation des distances. Dans son livre *Des tirs de combat*, le lieutenant-colonel Taffin expose ses idées sur la conduite du feu ; il demande, avec raison, qu'on veuille bien « tâcher de se représenter aussi exactement que possible la physionomie du combat d'infanterie, si l'on veut bien comprendre pourquoi la conduite du feu appartient aux chefs de section ». Il cite le général Philebert : « Instruisez vos officiers en temps de paix et puis laissez-les faire. De leur sang-froid, de leur coup d'œil, de leur savoir dépend toute la conduite du feu. »

Ces idées valent leur pesant d'or et elles ont fait école. Reste à les appliquer pratiquement en tenant compte des enseignements des guerres récentes.

Si, comme le dit le lieutenant-colonel Taffin, viser le pied du but avec la hausse de la distance est la formule du réglage du feu de l'infanterie, nous ajouterons encore qu'il est essentiel de ne perdre jamais de vue son ennemi. Une observation continue et minutieuse du terrain est indispensable. Elle paraît à première vue d'une exécution des plus simples ; en réalité les difficultés croissent au fur et à mesure du danger, et un moment d'inattention ou d'inobservation est grave de conséquences.

De nos jours, les distances de feux efficaces atteignent environ 1500 m., après avoir été au début, avec le fusil lisse à balle sphérique, de 200 m.

Les Japonais étaient exposés au feu des Russes dès 1600 m. environ, ils n'en continuaient pas moins à progresser en créant le fameux vide du champ de bataille. A ce moment une observation intensive de la part des Russes était de rigueur ; elle

seule permettait d'ouvrir le feu au moment propice. En scrutant le terrain et en le décomposant, l'œil s'habitue insensiblement aux difficultés et l'appréciation des distances devient, si non facile, du moins plus sûre et plus aisée. C'est une étude à poursuivre avec nos officiers et sous-officiers, parallèlement à celle de la désignation des objectifs.

Les Allemands consacrent une attention caractéristique à la détermination des distances. Ils les subdivisent en petites distances, jusqu'à 800 m., moyennes jusqu'à 1200 et grandes au delà. Le temps d'instruction est suffisant dans les armées permanentes pour former des spécialistes pour l'appréciation des distances. Le fait seul d'attacher une importance à la formation de telles subdivisions nous éloigne du feu non visé ou du feu collectif à hausse approximative.

Les guerres franco-allemande, russo-turque, du Transvaal et de Mandchourie ont suffisamment démontré l'inefficacité du tir collectif non visé et l'effet foudroyant du feu calme et ajusté. Est-il nécessaire de rappeler St-Hubert, Sedan, la Tugella et les batailles d'Asie. Nous pourrions revenir sur les épisodes de la guerre russo-turque ou serbo-bulgare où le feu visé n'avait jamais été enseigné aux combattants. Et à Domokos ne voyons-nous pas 36 000 Grecs en position défensive exécuter des tirs collectifs un jour durant et n'infliger une perte que d'un millier d'hommes aux 40 000 Turcs déployés en plaine découverte ?

En accréditant l'idée trop répandue que l'homme ne vise plus à la guerre, nous affaiblissons le moral de nos soldats. Nous obtenons l'effet contraire si, dès le temps de paix, nous posons en principe la nécessité du tir visé et calme et si nous laissons au tireur le soin de régler lui-même son feu.

Le tir collectif pose des exigences très variées pour son exécution en temps de paix. Nous en tenons encore trop peu compte malgré les excellentes prescriptions de l'instruction du tir.

Les places de tir choisies ne sont souvent pas ce qu'elles devraient être. Les occasions d'utiliser le terrain manquent ; les objectifs sont trop près, les marches d'approche deviennent impossibles.

Le résultat d'une telle instruction est presque nul ; l'officier ne se rend pas compte des difficultés réelles et la troupe n'apprend rien de nouveau.

Le problème est pourtant facile à résoudre, car les terrains

appropriés ne manquent pas à la montagne ; il suffit de s'y rendre sans soucis des difficultés d'accès et des changements apportés à la vie facile de tous les jours.

Ajoutons à ces exigences primordiales et qui ne doivent souffrir aucune restriction, la volonté de travailler en vue de la guerre et non pour satisfaire M. l'inspecteur X. ou Y.

Formons des unités de tir organiquement égales à celles de mobilisation. Avant tout, recherchons la meilleure instruction individuelle possible et là où elle tend à disparaître, rétablissons-la.

Nous avons en mémoire les judicieuses instructions données en 1910 à la 4^e brigade d'infanterie au sujet des tirs individuels et des tirs collectifs de combat. Aucun soldat ne fut admis aux tirs collectifs avant d'avoir exécuté le tir individuel avec succès.

Les cartouches nécessaires furent prélevées sur la dotation affectée aux tirs de combat. Ainsi, sans suivre le règlement on restait dans son esprit. On faisait acte d'initiative. Nous aurions tort de ne pas relever de tels faits propres à développer toujours plus les vrais facteurs de réussite en campagne.

A. F.

